

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Le 8 octobre 2010

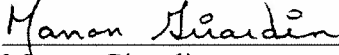
Objet : GAZ DE SCHISTE – PRISE DE POSITION

	J'accuse réception de votre lettre du :
--	---

<input checked="" type="checkbox"/>	Vous trouverez ci-joint copie de la résolution : 2010-10/119
-------------------------------------	---

	Vous trouverez ci-joint le chèque : # Au montant de : \$
--	---

	Vous trouverez ci-joint le document :
--	---------------------------------------



Manon Girardin
Secrétaire trésorière adjointe

c.c. MRC les Maskoutains

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Extrait du Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal du Village de Sainte-Madeleine tenue le 5 octobre de l'an deux mille dix, à 19 h 30 heures, à la salle du poste incendie.

Étaient présents Madame et Messieurs les conseillers, Jacques Lavoie, Pierre Michaud, Patrick Girouard, André Lefebvre, Gilles Laplante et Lise Côté, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Paradis.

2010-10/119

6.7 GAZ DE SCHISTE – PRISE DE POSITION – DEMANDE D'UN MORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'exploration ont lieu présentement sur le territoire de la MRC des Maskoutains et ce, dans le but d'exploiter éventuellement des puits de gaz de schiste ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre Normandeau veut déposer un projet de loi spécifique pour les hydrocarbures visant à doter le Québec de moyens pour mettre en valeur le potentiel en hydrocarbures, dans le respect de l'environnement et des milieux d'accueil;

CONSIDÉRANT QU'un projet de loi numéro 79 intitulé « Loi modifiant la Loi sur les mines » a fait l'objet d'une étude par le Barreau du Québec et que le Bâtonnier du Québec a fait parvenir ses commentaires et ses préoccupations à son égard dans une lettre adressée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le 16 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains, dont fait partie la municipalité de Sainte-Madeleine, s'est jointe au regroupement des MRC de Pierre-de Saurel, de Nicolet-Yamaska, de Bécancour, de l'Érable et de Lotbinière, afin d'améliorer la représentativité des MRC susceptibles de vivre sur leur territoire une problématique liée à l'exploitation grandissante des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le peu d'information transmise aux municipalités concernant tous les impacts environnementaux pour l'ensemble des activités de forage;

CONSIDÉRANT le rapport du 17 juin 2010 de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'exploitation peut exiger une très grande quantité d'eau tirée des nappes phréatiques, cours d'eau, puits d'eau ou équipements d'aqueducs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi de produits chimiques lors de l'exploitation peut contaminer les nappes phréatiques, cours d'eau et/ou puits d'eau ;

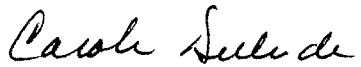
CONSIDÉRANT QUE ce type d'usage peut créer des quantités importantes d'eau contaminée dont la disposition sécuritaire n'est pas assurée ;

CONSIDÉRANT les dommages possibles aux routes et infrastructures municipales ;


CONSIDÉRANT les risques pour la santé humaine et animale ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes publics, MRC et municipalités demandent un moratoire sur les activités reliées aux gaz de schiste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, André Lefebvre, appuyé par le conseiller, Patrick Girouard et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Sainte-Madeleine fasse les représentations appropriées pour que les autorités gouvernementales concernées imposent un moratoire relativement à l'exploitation de gaz de schiste sur son territoire et qu'elles éliminent la présence des droits miniers en aménagement du territoire dont la responsabilité incombe aux Municipalités régionales de comté (MRC).


Carole Dulude, Directrice générale
et secrétaire- trésorière

Copie certifiée conforme

Par: 
Directrice générale et/ou
Secrétaire-Trésorière

Ce: 7 octobre 2010